



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents :

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

Délibération N°2015/218

**Rue Moro Giafferi - Opération PRU 08.08
Volet relatif au programme de rénovation urbaine (PRU).
Plan de financement.**

M. le Maire expose à l'assemblée :

La Ville vient de contractualiser avec l'ANRU l'avenant de sortie de la convention PRU. Cette convention, au regard de l'état d'avancement du programme ANRU, est très contraignante pour la ville d'un point de vu technico-administratif, financier et budgétaire. L'année 2015 constitue l'ultime exercice budgétaire d'engagement de toutes les opérations conventionnées au titre du PRU. Cet engagement au titre de l'Anru nécessite au préalable une délibération du conseil municipal de la ville d' Ajaccio autorisant le Maire a solliciter les subventions conformément aux maquettes financières actées dans le cadre du PRU et du PAPI ; soit 20 opérations restant à engager sur 35 conventionnées.

L'opération 08.08 relative à l'aménagement de la Rue Moro Giafferi tend à améliorer l'environnement immédiat au sein de quartier des Cannes par le traitement de la voie, un stationnement plus effectif ainsi qu'un traitement paysager. La requalification de la voirie et des différents réseaux existants, des axes routiers et piétons, a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le coût global de l'opération 08.08 s'élève aujourd'hui à 2 275 849 € HT avec le plan de financement ci-joint :

Coût Global de l'opération (HT)	Coût PRU Aménagement urbain	Coût PAPI Hydraulique	PRU				PAPI				PART VILLE HTVA Résid
			CTC	CG2A	ANRU	PRU Total Subventions	FEDER	PAPI	CTC	PAPI Total Subventions	
2 275 849 €	1 800 000 €	475 849 €	442 296 €	490 000 €	680 000 €	1 612 296 €	142 500 €	166 250 €	71 250 €	380 000 €	283 553 €

Le plan de financement relatif au volet PRU s'élève à 1 800 000 € HT et s'établit de la façon suivante :

Plan de Financement	1 800 000 €	100%
CG2A	490 000 €	27 %
CTC	442 296 €	25 %
ANRU	680 000 €	38 %
Ville	187 704 €	10 %

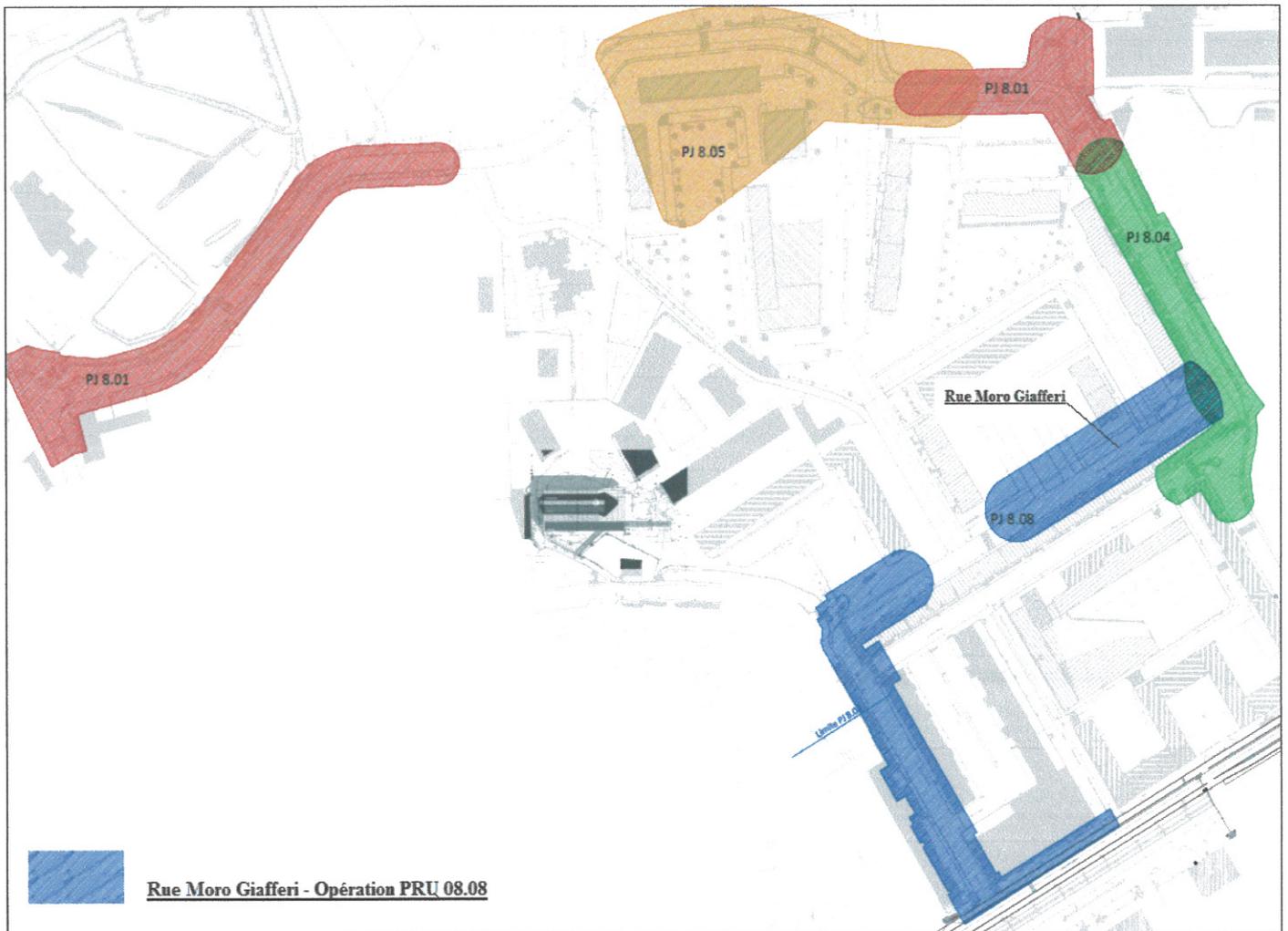
Cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions relatives au PRU auprès des différents cofinanceurs.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

**Plan de l'opération
Rue Moro Giafferi – Opération PRU 08.08
Quartier des Cannes**



LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015 ;

Considérant, que cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13 ;

AUTORISE Monsieur le Député-maire

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- à solliciter les subventions relatives au PRU auprès des différents cofinanceurs, comme précisé ci après :

Plan de Financement	1 800 000 €	100%
CG2A	490 000 €	27 %
CTC	442 296 €	25 %
ANRU	680 000 €	38 %
Ville	187 704 €	10 %

- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



The image shows a circular official seal of the Municipality of Ajaccio on the left, containing the text 'MAIRIE D'AJACCIO' and 'CORSE DU SUD'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurent Marcangeli'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150716-2015_218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2015

Publication : 16/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

